

NOTE DE PRÉSENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2019, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le compte administratif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2019. Après validation des résultats par la Trésorerie de Jarnac, le compte administratif 2019 est le suivant :

Résultat d'exécution de l'exercice 2019

Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 802 583 €	3 271 382 €	468 799 €
Investissement	1 499 255 €	2 433 391 €	934 137 €
Totaux	4 301 837 €	5 704 773 €	1 402 936 €

L'affectation des résultats

La procédure obligatoire d'affectation des résultats permet :

- ⬇️ Soit l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté,
- ⬆️ Soit la couverture du déficit éventuel d'investissement. Il s'agit alors d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- ⬆️ Ainsi le solde est reporté en excédent de fonctionnement.

Reprise des résultats antérieurs cumulés

Sections	Résultat de clôture 2018	Prélèvement 2019	Résultat 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser 2019	Prélèvement 2019	Solde reporté en 2020
Fonctionnement	1 783 788 €	- 548 036 €	468 799 €	1 704 551 €		1 309 042 €	395 509 €
Investissement	- 546 910 €		934 137 €	387 227 €	- 1 696 269 €	- 1 309 042 €	
Totaux	1 236 878 €	- 548 036 €	1 402 936 €	2 091 778 €	- 1 696 269 €		395 509 €

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Charges de personnel	1 623 397.19 €	Ressources fiscales	2 322 039.32 €
Contingents, subventions versées	174 649.15 €		
Charges financières	42 338.70 €		
Autres charges	624 948.84 €	Dotations, subventions	670 391.27 €
	226 221.00 €	Autres produits	
	11 749.67 €		24 609.68 €
	2 703 304.55 €		206 863.99 €
			35 796.50 €
CAF Brute			47.10 €
565 139.61 €			8 696.30 €
			3 268 444.16 €

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

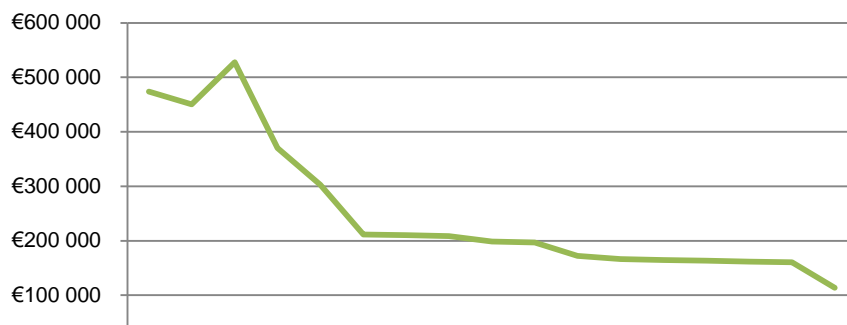
CAF Nette

CAF Brute	565 139.61 €
Remboursement du capital des emprunts	170 890.40 €
	394 249.21 €

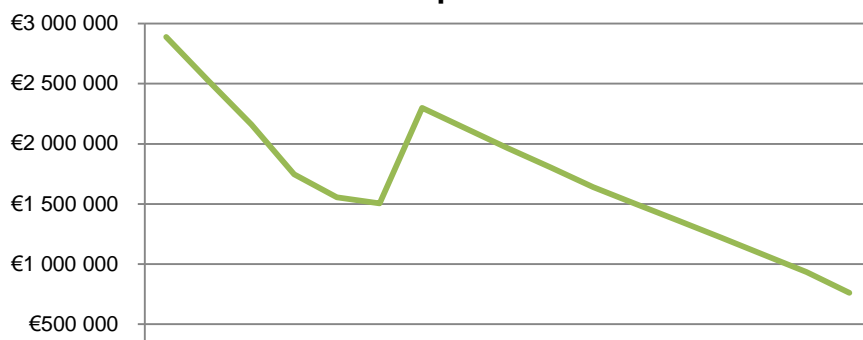
La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont à aujourd'hui des emprunts à taux fixe. L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est en baisse.

Annuités d'emprunts



Capital restant dû



Niveau des taux d'imposition

Produit fiscal 2019

Taxe	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	4 755 477 €	7.74%	368 074 €
Taxe sur le foncier bâti	4 135 677 €	17.53%	724 984 €
Taxe sur le foncier non bâti	141 749 €	48.13%	68 224 €
			1 161 282 €

Les taux d'imposition sont stables depuis plusieurs années. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement.

Principaux ratios

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio 1	819 €	847 €	843 €	821 €	766 €	743 €
Ratio 2	462 €	552 €	415 €	312 €	358 €	320 €
Ratio 2 bis			528 €	579 €	687 €	638 €
Ratio 3	965 €	967 €	953 €	1 027 €	967 €	898 €
Ratio 4	381 €	113 €	221 €	106 €	258 €	357 €
Ratio 5	941 €	718 €	619 €	490 €	432 €	414 €
Ratio 6	157 €	136 €	91 €	81 €	80 €	74 €
Ratio 7	57%	58%	60%	57%	58%	60%
Ratio 8 bis			74%	56%	63%	55%
Ratio 9	96%	98%	102%	88%	86%	89%
Ratio 10	40%	12%	23%	10%	27%	37%
Ratio 11	98%	74%	65%	48%	45%	46%

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

Ratio 8 bis : Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes)

Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Mairie dispose de trois principaux services dont les effectifs au 31 décembre sont :

Les écoles : restauration scolaire et activités périscolaires :	21 agents,
Le service technique :	19 agents (dont 1 apprenti),
Le service administratif :	9 agents,
La police municipale :	1 agent,
Le service entretien :	1 agent.

Les charges de personnel représentent environ 57,9 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Charges de personnel

